

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JANVIER

RESPONSABILITÉS

La presse républicaine reproduit avec de nombreux commentaires un passage d'une lettre de remerciements adressée par l'empereur d'Allemagne au comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, qui lui avait présenté ses félicitations à l'occasion du nouvel an. Voici ce passage :

« Bien que je nourrisse l'espoir que les efforts faits pour conserver les bienfaits de la paix au peuple allemand ne seront pas infructueux, je ne puis m'empêcher de remercier les sociétés allemandes de la Croix-Rouge de la façon sérieuse et zélée dont elles s'acquittent aussi de leur tâche aux époques de calme. »

Les réticences de l'empereur Guillaume peuvent, il est vrai, détruire en partie l'effet des déclarations pacifiques contenues dans sa lettre précédente à l'armée allemande, et ce n'est pas sans raisons qu'elles ont attiré l'attention de nos confrères. Mais les commentaires dont ils accompagnent la reproduction de la lettre impériale ne sauraient passer plus inaperçus que la lettre elle-même, car ils en doublent l'importance en même temps qu'ils font preuve d'un parti pris et d'une mauvaise foi inouis.

En effet, les journaux républicains et surtout ceux de nos départements plus à même de remarquer combien nos populations des campagnes sont avides de paix et de tranquillité, cherchent à rejeter à l'avance sur les conservateurs les responsabilités de la guerre — ce qui tendrait à prouver que cette guerre leur paraît imminente.

Nous voulons espérer, bien que nous ne soyons pas dans le secret de nos gouvernants, que ces appréhensions seront démenties par l'événement. Mais ce qui ne peut plus être démenti, c'est la manœuvre cynique à laquelle on a eu recours dès aujourd'hui pour ameuter l'opinion contre les conservateurs.

Si la guerre éclate, nous dit-on, c'est aux conservateurs qu'en remontera la responsabilité ?

Et comment cela se pourrait-il ? Les conservateurs sont-ils dans le gouvernement ? Disposent-ils de la majorité dans le Parlement, seul arbitre de la paix et de la guerre ? Ont-ils en main l'armée, la diplomatie, le « nerf de la guerre », autrement dit la caisse ? A-t-on pu à l'étranger user, comme on l'a fait maintes fois pour le général Boulanger, d'une imprudence ou d'une intempérance de langage d'un sénateur ou d'un député conservateur ? Dans lequel de nos journaux a-t-on relevé une de ces provocations, une de ces fanfaronnades, qui, à défaut d'autres plus sérieux, pourraient servir de prétextes à un ennemi intentionnellement susceptible ?

Et quel bénéfice les conservateurs peuvent-ils espérer d'une guerre sur l'issue de laquelle les républicains eux-mêmes ne paraissent pas très rassurés, puisqu'ils rééditent par provision les odieuses calomnies des « fourgons de l'étranger » ? La perspective d'avoir à relever les ruines accumulées par la République et la guerre étrangère est-elle donc bien tentante pour Celui que nos confrères nomment « un prétendant » ?

Ah ! certes, nous souhaitons avec toute notre ardeur de patriotes que le pays ouvre les yeux assez à temps pour que la Monarchie puisse encore sauver quelque chose du vieil édifice français créé par elle pièce à pièce. Mais ne serions-nous pas absolument illogiques si, pour préparer ce relèvement, nous aidions à ce qu'une nouvelle invasion étrangère vint consommer l'œuvre de ruine plus d'à moitié commencée par la République ?

Trop longtemps aveuglé, et trop facilement exploité, le suffrage universel a mis à la merci de la République son honneur, son sang, son or. Tout cela a été dilapidé déjà dans des aventures que certains républicains eux-mêmes déclarent véreuses, et si une nouvelle guerre survient et nous achève dans les conditions d'isolement où nous sommes, c'est aux intempérances de ses

charlatans, aux gaspillages de ses financiers, à la nullité vaniteuse de ses diplomates, aux sottises rododromiques de ses écrivains qu'elle sera due. Que la République garde ses responsabilités.

Quant à nous, plus ardemment que jamais, en présence de complications extérieures, nous souhaitons que le pays réveillé remette ses destinées entre les mains d'un gouvernement honnête, sérieux et stable. Mais nous n'avons aucun intérêt à vouloir, nous ne voulons pas que ce soient les canons prussiens qui sonnent le réveil.

EDOUARD GRIMBLOT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La reine Victoria a invité M. le Comte et la Comtesse de Paris à passer deux jours à Osborne, du samedi 8 au lundi 10 janvier.

M. le duc de Nemours est arrivé vendredi à Paris, venant d'Angleterre.

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia, accompagné de quelques amis, s'est embarqué avant-hier à Calais, se rendant auprès de Monsieur le Comte de Paris.

A SAINT-AUGUSTIN

Hier, à midi, à l'église Saint-Augustin, a été célébrée la messe solennelle pour le repos de l'âme de Napoléon III.

Plus de 300 personnes assistaient à cette cérémonie parmi lesquelles M. Paul de Casagnac, M. Jolibois, représentant le prince Victor-Napoléon, et les principales personnalités du parti impérialiste. La princesse Mathilde était absente ; l'Impératrice était représentée par le prince Joachim Murat.

Une des conditions de l'accord intervenu entre M. de Freycinet et M. Jules Ferry se-

rait le remplacement, au ministère de la guerre, de M. le général Boulanger par un général moins compromettant et moins compromis.

Du moins ce bruit court, mais il n'est pas prouvé. M. Boulanger a bien des partisans dans la Chambre et au dehors.

L'*Intransigeant* qui avait eu la velléité de se brouiller avec M. Boulanger a fait la paix, comme on sait, avec le général. La *Republique française* relève ainsi les nouveaux rapports du ministère et de M. Rochefort :

« On n'a pas oublié l'article de l'*Intransigeant* — il ne date que du 28 décembre dernier — où M. Henri Rochefort dénonçait les projets de M. le général Boulanger. N'ayant à son actif aucune victoire signalée, disait le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, il ne vaut auprès du peuple que par la confiance qu'il lui inspire. »

Il paraît que la confiance est revenue, car M. Rochefort, dans l'*Intransigeant* d'hier, célèbre de nouveau le général Boulanger avec un véritable lyrisme. Le 28 décembre, M. le ministre de la guerre conspirait avec les bonapartistes. Aujourd'hui, il paraît que M. Grévy conspire contre « le jeune général » qui a été trop acclamé, le 1^{er} janvier, « sur le passage du char présidentiel. »

« Il faut défendre la République « contre les coquins », conclut M. Rochefort, et il voit déjà « la tête de M. Ferry promenée au bout d'une pique » à travers les rues de Paris.

M. le général Boulanger préfère décidément être loué que pendu par l'*Intransigeant*.

On ne discute ni des goûts ni des couleurs. On aimerait, cependant, à savoir par quels actes, à défaut de victoire signalée, M. le ministre de la guerre a mérité de nouveau les bonnes grâces de l'*Intransigeant*.

Sous quelles fourches caudines a-t-il passé ? »

On mande de Rome que le roi d'Italie, sur la proposition du ministre de la guerre,

69 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTOMAX

XIII

Le jardinier, effrayé de ce qu'il venait de faire, traversa le jardin, ouvrit la grille et courut à la place où devait être l'homme sur lequel il avait tiré. Il le trouva étendu, sans mouvement. Il le traîna sur l'herbe, hors de l'ombre projetée par le mur, et le reconnut.

— M. Iriel ! s'écria-t-il, épouvanté.

Louis, le valet de chambre, accourait en ce moment. Il ne fut pas moins surpris que le jardinier. A eux deux, ils soulevèrent Iriel et le ramenèrent vers la grille.

Cependant, toute la maison était en émoi. Maheurtier, qui venait de se mettre au lit, s'était dressé en sursaut : il avait sonné son valet de chambre, et, celui-ci ne venant pas, il s'était habillé à la hâte. Mais sa surprise n'était rien,

comparée à l'émotion d'Antoinette. Elle avait tout de suite compris qu'il s'agissait de Richard.

— C'est lui ! s'écria-t-elle. Il est mort ! C'est ce misérable qui l'épiait et qui l'a tué !

Elle courut dans la chambre de Marthe, qui tremblait de peur, et l'entraîna avec elle.

Le jardinier et le valet de chambre entraient en ce moment dans le vestibule, portant Iriel inanimé.

— Ah ! grâce à Dieu, ce n'est pas lui ! murmura Antoinette.

— Lui... qui donc ? demanda Maheurtier, qui venait derrière et qu'elle n'avait pas aperçu.

— Mais... vous !... je craignais... balbutia-t-elle, effrayée de son imprudence.

— Rassurez-vous... chère Antoinette ! dit-il en lui pressant la main avec effusion.

Puis, à Georges et au valet de chambre :

— Comment ! c'est Iriel !... Ah ! ça, que s'est-il passé ?

Il était bouleversé. Georges balbutiait des explications inintelligibles. Iriel fut transporté dans sa chambre et déposé sur son lit.

— Il n'est pas mort ! dit Maheurtier, qui lui tenait le bras. Je sens le pouls battre... Il respire !

Déjà Louis était parti en voiture et courait chercher un médecin. Bientôt Iriel fit de faibles mouvements, puis ouvrit des yeux égarés.

— Sauvé ! Il est sauvé ! murmura-t-il.

— Sauvé... qui donc ? demanda Maheurtier en

se penchant sur lui. De qui parlez-vous ?... Iriel ! c'est moi, Maheurtier... Me reconnaissez-vous ?

— Ah ! fit Iriel lentement. Oui... c'est vous... Mais que m'est-il arrivé ? Ah ! je me rappelle maintenant.

Il reprit tout à fait connaissance ; sa figure et ses mains étaient couvertes de sang.

Le jardinier, cependant, était un peu moins troublé et racontait ce qui s'était passé.

— Des maraudeurs ! fit Maheurtier ; ah ! ça, pourquoi ne m'avez-vous pas averti ?

— M. Iriel me l'avait défendu.

— C'est bien singulier. Et lui, par quel hasard se trouvait-il là ? Il devait passer la nuit à Paris.

Pourquoi ce retour précipité ?

Le médecin arriva ; il examina le blessé, lava ses plaies : une dizaine de menus grains de plomb avaient atteint la partie droite de la tête et du cou ; heureusement aucun organe essentiel ne paraissait lésé. Le médecin retira quelques-uns des projectiles, pratiqua un pansement et remit la suite de l'opération au lendemain.

Maheurtier resta quelques instants auprès d'Iriel. Il l'interrogea sur les circonstances qui avaient amené l'accident. Iriel fit le récit le plus naturel qu'il put. Cependant Maheurtier n'en parut pas satisfait.

— C'est étrange ! murmura-t-il en le quittant.

Resté seul, Iriel songea à Clémence, qui devait

être dans une horrible inquiétude ; puis à Richard et à Antoinette, qui, maintenant, allaient avoir toute liberté de se voir, et qui en useraient. Il se leva péniblement, prit son carnet, dont il déchira une feuille, et écrivit à Clémence un mot, par lequel il la pria de venir trouver Richard, de lui parler sévèrement, et de l'empêcher, à tout prix, de remettre les pieds au Plantin.

Comme il réfléchissait au moyen de faire parvenir ce billet, Maheurtier rentra avec le comte de La Roche-Houais.

— Mon Dieu, oui, disait le comte, j'ai réfléchi qu'il y avait longtemps que je ne vous avais serré la main, et je suis venu sans vous avertir.

Puis, se tournant vers le lit :

— C'est donc là ce blessé ? Voyons un peu. J'ai été soldat et je me connais aux blessures d'armes à feu.

Il s'approcha d'Iriel, et, après avoir examiné ses plaies, il trouva qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat.

— Laissons ce bonhomme se dorloter, dit-il à Maheurtier, et descendons. Antoinette, je pense, sera enchantée de me voir.

Antoinette était, en ce moment, au salon avec Richard, qui venait d'entrer. Le peintre n'avait pas voulu, en s'enfermant chez lui, laisser supposer qu'il était pour quelque chose dans l'accident de la nuit précédente : il était venu à l'heure accou-

a nommé officier auxiliaire dans la cavalerie le prince Louis Napoléon, second fils du prince Jérôme Napoléon.

La République française publie à ce sujet la note suivante :

« L'article 24 du code Napoléon est ainsi conçu :

« Le Français qui, sans autorisation de l'empereur, prendrait du service militaire chez l'étranger ou s'affilierait à une corporation militaire étrangère, perdrait sa qualité de Français. »

« M. Louis Napoléon Bonaparte, ayant pris du service militaire chez l'étranger, a perdu depuis hier sa qualité de Français. »

LES DÉLÉGUÉS BULGARES

C'est dans un hôtel de la rue Castiglione que les délégués bulgares sont descendus. Deux d'entre eux ont déjà habité à Paris, ce sont MM. Stoïloff et Grékoff qui y sont venus tous deux terminer leurs études de droit.

Le troisième délégué, M. Kaltcheff, est un officier de l'armée bulgare, qui s'est distingué dans la récente guerre serbo-bulgare. M. Kaltcheff est un des héros de Slivnitza.

M. Grékoff, le plus parisien des trois délégués, est un des chefs les plus avancés du parti conservateur en Bulgarie et a rempli d'importantes fonctions diplomatiques à Constantinople et à Belgrade.

Le docteur Stoïloff est actuellement ministre de la justice ; c'est un des plus jeunes ministres et des plus dévoués au prince Alexandre.

On annonce que les délégués ont l'intention de demander une audience à M. René Goblet. Ils resteront peu de temps à Paris et partiront très probablement jeudi pour Rome. Ils rentreront ensuite en Bulgarie, en passant par Constantinople.

MAJORITÉ RECONQUISE

D'excellentes nouvelles nous arrivent de la Nièvre.

M. Jourdain, candidat monarchiste au Conseil général pour le canton de Tannay, a été élu par 4,372 voix contre 4,453 données à M. Bezou, candidat républicain.

C'est un siège que nous gagnons et ce siège rend la majorité aux conservateurs dans le conseil général de la Nièvre.

C'est là un succès important.

LA COMMUNE DE PARIS

On se souvient des déclarations nettes et précises que M. Goblet a faites aux maires de Paris, lors de la réception du 31 décembre au ministère de l'intérieur ; malgré les réponses catégoriques du président du Conseil, qui enlevaient tout espoir aux requérants, les élus de la banlieue, insistant plus que jamais sur la séparation du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, se sont réunis avant-hier à la salle Beethoven pour se concerter sur l'attitude à prendre devant les susdites déclarations et pour nommer une commission, laquelle se mettrait à l'œuvre sans plus tarder, afin de

tumée, tout prêt, en présence de Maheurtier, à affecter la surprise. Mais Antoinette l'avait reçu, seule ; elle lui avait reproché vivement ses imprudences, qui pouvaient la perdre, et lui avait enjoint de ne plus la revoir : qu'il trouvât un prétexte pour s'éloigner, c'était son affaire. Il la suppliait de ne pas être implacable, lorsque la porte du salon s'ouvrit.

Tous deux pâlirent en apercevant M. de La Roche-Houais. Cependant Antoinette fit bonne contenance : elle s'avança en souriant au devant du comte, lui présenta son front à baiser, et le remercia de s'être souvenu d'elle.

Tandis qu'il lui faisait ses compliments, Maheurtier s'approcha, et, montrant Richard que M. de La Roche-Houais n'avait pas remarqué :

— Mon cher comte, dit-il, je vous présente M. Syramin, notre voisin de campagne et un de nos bons amis, qui veut bien donner quelques leçons de peinture à Antoinette. Son nom ne vous est certainement pas inconnu.

— Comment donc ! Mais je connais monsieur. C'est un ancien voisin de M^{me} Duchamp. M^{me} Syramin, votre mère, va bien ? demanda-t-il à Richard.

— Je vous remercie, monsieur, dit le peintre en s'inclinant.

Maheurtier avait tressailli et était devenu d'une pâleur de mort. Le comte ne s'en aperçut pas.

— Vous avez donc retrouvé votre ancienne

pousser à nouveau leurs revendications.

La réunion était composée de maires, conseillers généraux, d'arrondissements et municipaux de la banlieue de Paris, et de quelques sénateurs et députés de la Seine.

M. Georges Martin, sénateur, a été nommé président ; MM. Trébois et Michelin, assesseurs ; M. Stanislas Leven, secrétaire.

Divers orateurs ont pris la parole. M. Soulier explique brièvement qu'il a eu le matin même une entrevue avec M. Goblet, et que celui-ci lui a dit : « Je ne ferai rien pour l'émancipation de la banlieue, parce qu'elle amènerait immédiatement l'émancipation de Paris. »

MM. Michelin, Tony Révillon, Sigismond Lacroix et Maillard ont également pris la parole et exposé leurs opinions au sujet des revendications suburbaines.

M. Michelin a critiqué vivement l'attitude prise par M. Goblet devant le bureau du Conseil municipal de Paris, aussi bien que vis-à-vis de la délégation de la Ligue suburbaine.

Il faut noter la proposition de M. Vincent, conseiller municipal de Colombes, qui, pour trancher toute difficulté, a demandé que tous les corps élus donnassent leur démission. Ce moyen énergique et simple n'a obtenu que la voix de son auteur.

Une commission a été nommée pour poursuivre la revendication des droits de Paris. Elle est composée de sénateurs, députés, conseillers municipaux.

Un journal catholique de Bruxelles, le *Patriote*, a parlé d'une visite faite tout récemment par Monsieur le Comte de Paris, ayant avec lui le duc d'Orléans, au collège français des Jésuites à Canterbury. Le duc d'Alençon, établi à Canterbury, et dont le fils est l'un des élèves du collège, accompagnait le Comte de Paris. Le *Patriote* ajoutait :

« Le comte de Paris, lors de la récente visite qu'il a faite au collège des Jésuites, à Canterbury, a déclaré que, s'il montait sur le trône de France, il ouvrirait toutes larges les portes de France aux Jésuites, malgré certaines préventions qu'il avait jusqu'à présent nourries contre eux. »

Ce renseignement était vrai. *L'Univers* ajoute en effet :

« Informations prises, nous pouvons dire que le Comte de Paris a vraiment tenu ce langage, et nous l'en félicitons. Dans l'état présent des choses, il y a, en effet, quelque mérite pour un prétendant à reconnaître que le droit de tous, le droit commun existe et doit être respecté dans la personne des religieux, fussent-ils Jésuites, comme chez les autres citoyens. »

Un roi qui reconnaît le droit de tous n'est pas le roi de la révolution qui les méconnaît tous.

LES INONDATIONS. — La pluie et la neige tombent en abondance dans toute la région du Midi. Les hauts plateaux contiennent de véritables réservoirs d'eau, et dans les bas fonds les terres sont submergées.

élève ? dit-il à Richard en souriant. Ah ! un grand changement s'est fait dans sa position. Ce n'est plus la petite voisine d'autrefois dont vous aimiez tant à faire et à refaire le portrait.

Maheurtier poussa un cri déchirant en portant la main à sa poitrine.

— Qu'est-ce donc ? fit le comte en se détournant.

Il vit Maheurtier chancelant et prêt à s'évanouir. Il s'élança et le soutint. Puis, regardant, à droite et à gauche, Antoinette et Richard immobiles comme des statues :

— Ah ! maladroît... qu'est-ce que j'ai fait ! murmura-t-il.

Cependant Maheurtier s'était redressé et tâchait de se remettre ; mais ses jambes fléchissaient, et il dut s'asseoir sur une causeuse. Le comte fut effrayé de l'état où il le voyait. Il le quitta un instant, et, s'avançant vers Richard, lui dit à mi-voix et sèchement :

— Monsieur Syramin, je crois que votre présence dans cette maison est en ce moment inutile.

— Je le crois aussi, monsieur le comte, dit Richard, et je me retire. Si, plus tard, M. Maheurtier a quelque communication à me faire, il sait où je demeure.

(A suivre.)

Le Tarn, le Gers, le Lot débordent ; la Garonne grossit à vue d'œil ; des épaves de toute sorte sont emportées par les courants très violents.

Les riverains redoutent une catastrophe et se hâtent de prendre des précautions contre toute surprise.

Les craintes ne sont pas moins vives dans le bassin de l'Adour ; les pluies ont occasionné le débordement de ce fleuve et de ses affluents. A Aire (Landes), le quartier Mes-tarde a été envahi par les eaux. Des travaux sont exécutés pour la défense des quartiers Granerot et Jeannette, gravement menacés si la marche ascendante du fleuve continue.

A Grenade (Landes), les rues sont inondées depuis deux jours ; la circulation est interrompue entre cette ville et Mont-de-Marsan.

A Mont-de-Marsan, la Midouze continue à monter ; on prévoit une crue de 4 m. 40. Il en est de même à Tartas et à Bégaar.

LES LYCÉES DE JEUNES FILLES

Il faut rendre justice à M. Sarcey. Lorsqu'il discute certaines questions, le bon sens prévaut chez lui sur la passion politique. La surabondance des jeunes filles à brevet n'a jamais été de son goût ; voici quelques fragments d'un nouvel article qu'il publie à ce sujet :

« J'aurai, s'il m'arrive jamais de m'occuper de la question, bien des réserves à faire sur l'instruction secondaire, telles qu'on la donne aux filles dans les nouveaux lycées. Je crains que l'on nous jette sur le pavé une foule de déclassées ; l'étendue et la variété des programmes m'effraient un peu.

« Je reçois une revue très intéressante dont M. Camille Sée est sinon le rédacteur en chef, au moins l'inspirateur, et dont le titre indique assez les tendances et l'objet : *l'Enseignement secondaire des jeunes filles*.

« La revue donne, à chaque numéro, un certain nombre de textes de devoirs proposés aux jeunes filles pour les examens. Je ne parle pas de ceux de science ; il n'est pas bien étonnant qu'ils passent ma portée. Je n'ai jamais eu de mathématiques, de physique et de chimie que ce qui m'en était absolument nécessaire pour comprendre et suivre une conversation mondaine, et c'est fort peu de chose.

« Mais en histoire et en littérature, je suis sur mon terrain. Je déclare que, sur dix des questions posées à ces jeunes personnes, et sur lesquelles il leur est enjoint de dissertar au courant de la plume, il y en a huit au moins que je serais fort en peine de traiter ainsi au pied levé, sans étude, sans réflexion préalable... »

Plus loin, M. Sarcey reproduit le texte d'un sujet qui a été donné à des jeunes filles en 1886 :

« Que faut-il penser du vœu d'enrichissement pour la langue que portait Fénelon devant l'Académie en 1714 ?

« Quelle est la valeur du moyen qu'il proposait pour y introduire des termes nouveaux ?

« A quoi se réduit en fait pour notre langue la part de la volonté intelligente et du choix dans les néologismes ?... »

« Avouez qu'il n'était pas commode, le sujet. Et que d'autres le sont moins encore ! L'autre jour, un père de famille, qui m'a l'air d'être un patient collectionneur, m'envoyait une liste de ces textes de composition qui avaient fait, disait-il, le désespoir de sa fille. Il y en avait de bien étonnants dans le nombre. »

Il faut regretter que M. Sarcey ne nous fasse pas connaître ces différents sujets de composition proposés par des professeurs de l'Université à des jeunes filles, et dont plusieurs lui ont semblé si « étonnants ». Les pauvres filles que la République pousse dans l'abîme des déclassées grâce à ses lois scolaires, se comptent par milliers chaque année. Est-ce que ces mêmes lois auraient aussi pour effet de faire perdre le sens commun à Messieurs de l'Université ? Avec la République, le peuple le plus spirituel de la terre court grand risque de ne pas conserver sa réputation.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 janvier.

La physionomie générale du marché dénote une certaine inquiétude ; les cours sont faibles : 3 0/0, 82.35 ; 4 1/2 0/0, 110.17.

Les obligations du Crédit Foncier des emprunts 1879, 1880 et 1885 sont encore à des cours très abordables. Elles franchiront en 1887 la marge qui les sépare encore du pair si elles conservent, comme on a lieu de le croire, les bonnes allures qu'elles ont eues en 1886. L'action se négocie couramment à 1,400.

La Société Générale n'éprouve pas de variations sensibles, elle reste à 475. Le dividende sera du reste très probablement comme celui de l'exercice précédent : 5 0/0.

L'action de la Banque d'Escompte qui vient de détacher un coupon de 6.25 se cote 511, les transactions sont assez nombreuses à ce cours.

Pas de variations sur l'action de la société de Dépôts et Comptes courants qui reste à 600.

Nombreuses demandes sur les polices A B de l'Assurance Financière. Cette faveur se trouve justifiée par les garanties données par ce titre et l'intérêt rémunérateur de 5 0/0 offert aux capitaux qui s'y emploient.

C'est le 15 janvier que la compagnie des Chemins de fer Brésiliens émettra le solde de ses obligations au taux de 441.50. Le revenu annuel est de 4 1/2 0/0, soit 22.50.

L'action de Panama se cote 405, coupon de 11.12 détaché. Les transactions sont assez suivies sur les obligations des diverses séries.

Les actions de nos chemins de fer sont stationnaires. Les obligations reprennent leur mouvement ascendant afin de regagner le coupon.

Nouvelles militaires.

LA VÉLOCIPÈDE MILITAIRE

Une commission militaire, présidée par M. le général de Poilvoüe de Saint-Mars, directeur de l'infanterie, et composée de MM. les officiers de la section technique, a procédé, il y a quelques jours, à l'examen d'un modèle de vélocipède que l'on se propose d'appliquer au service des armées.

Les expériences faites ont eu un très beau succès, malgré le mauvais pavage des cours du ministère et la grande quantité de neige qui s'y était accumulée depuis le matin.

La commission a examiné le tricycle aux points de vue de l'emploi pratique, de la légèreté, de la résistance et de la vitesse.

L'appareil présenté est aménagé de façon à pouvoir porter un fardeau assez volumineux et assez lourd en même temps. La disposition du porte-charge permet de recevoir soit des appareils de topographie, de géodésie ou de télégraphie optique, soit des lots de pigeons.

Le poids total du tricycle ne dépasse pas 32 kilogrammes.

En ce qui touche la résistance et la vitesse, l'appareil examiné avait déjà été l'objet d'un rapport au ministre de la guerre il y a trois mois. De ce rapport il appert qu'un véloceman, suffisamment entraîné, a pu parcourir, en six jours, 4,008 kilomètres, soit 252 lieues sans que la machine ait subi d'avarie.

La commission s'est séparée enchantée, mais n'a pris aucune détermination.

Nous croyons cependant savoir que les Ecoles de Joinville et de Saint-Maixent vont être appelées à procéder aux épreuves décisives. (France militaire.)

Le récent décret signé sur la proposition du général Boulanger, pour l'organisation des places fortes, a causé une certaine émotion dans le parti militaire allemand.

Notre attaché spécial à l'ambassade mande que l'état-major général de Berlin consacre en ce moment ses séances à l'examen de cette organisation.

Le fusil à répétition fait successivement le tour des diverses armées de l'Europe. On apprend aujourd'hui que le gouvernement ottoman vient de conclure avec la maison Ludwig Lowe et C^{ie}, de Berlin, un contrat pour la fourniture de 400,000 fusils à répétition.

Une première livraison de 50,000 fusils aura lieu très prochainement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Concours Musical SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Quatrième liste

MM. Mercier-Fischer (médaille or), 400 fr. — Martin-Lemée (y compris une médaille), 50 fr. — Guillemet (café National), 30 fr. — Crosnier, 5 fr. — Terrien père, 5 fr. — Ter-

rien (Charles), 3 fr. — Bouché, 5 fr. — M^{me} Lecoq, 3 fr. — Delugré, 2 fr. — Auboyer, 5 fr. — Salmon, 50 centimes. — Mignon, 5 fr. — Diédricq, 2 fr. — Rapaud, 5 fr. — Ciret, 10 fr. — Ernoult, 5 fr. — Pringault, 2 fr. — Bourgerie, 2 fr. — Guignard, 2 fr. — Gasnier, 20 fr. — Beauchard, 10 fr. — M^{me} Destre, 2 fr. — Boyer, 2 fr. — Tabourdeau, 5 fr. — Gallé, 10 fr. — Bellon, 5 fr. — Brac, 10 fr. — Broum, 2 fr. — Laumondais, 2 fr. — Liverani (médaille d'argent), 15 fr.

Total de la 4^e liste. 324 fr. 50
Listes précédentes... 1,695 25
(A suivre.) Total... 2,019 75

LES RECEVEURS BURALISTES

Par décret du 7 janvier 1886, les receveurs buralistes et les receveurs buralistes débitants de tabac de 1^{re} classe sont nommés par le ministre des finances.

Sont abrogées les dispositions des ordonnances, décrets et règlements antérieurs, contraires au présent décret.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Nous avons donné samedi la composition du sous-comité de l'arrondissement de Saumur. On nous prie de vouloir bien publier également la liste du sous-comité de l'arrondissement de Baugé, dans lequel, d'ailleurs, nous possédons un certain nombre d'abonnés :

- MM.
- Bachelier, président du conseil d'arrondissement, propriétaire à Baugé.
 - Terrien, juge de paix, propriétaire à Baugé.
 - Dehargues, trésorier du comice agricole de Baugé.
 - Grimoux, docteur-médecin, directeur de syndicats de défense contre les inondations, ancien maire de Beaufort.
 - Hacque, docteur-médecin, maire de Mazé.
 - Dulège, secrétaire de la société des vétérinaires de l'Ouest, juge de paix à Longué.
 - Grollier, président du comice de Durtal.
 - Marchand, docteur-médecin, vice-président du comice de Durtal.
 - Comte de Blois, maire de Daumeray.
 - Duveau, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Longué.
 - Tessier-Séchet, président du comice, à Longué.
 - Guérin, ancien notaire, maire de Saint-Philbert-du-Peuple.
 - Verneau, conseiller d'arrondissement, notaire et maire à Vernail.
 - Comte de la Poëze, propriétaire, président du comice.
 - De la Devansaye, président de la société d'horticulture d'Angers, maire d'Auverné.
 - Michaloviez, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Parçay.
 - Trottier, directeur de l'usine à gaz d'Angers, maire de Seiches.
 - Boré, conseiller d'arrondissement, maire de Lésigné.
 - Le Teissier de Coulonges, maire de la Chapelle-Saint-Laud.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier soir, la représentation du *Voyage en Chine*, donnée devant une salle comble, a été magnifiquement applaudie et rappelée. Triomphe pour M^{me} Lebec-Espigat et M. Neveu, grand succès pour M^{me} Guilbert, M^{me} Schils, MM. Guernoy, Vadius et Duchâteau.

A la partie de concert du 2^e acte, nos artistes se sont également surpassés. Honneur à M^{me} Lebec-Espigat et Guilbert, à MM. Neveu, Guernoy, à M. Bailly, premier ténor, auquel le public a fait une véritable ovation après sa romance de *Martha*. MM. Vadius et Duchâteau ont été très amusants, le premier dans *Une Drôle de soirée*, le second dans les *Tribulations d'un choriste*.

Nos félicitations et nos remerciements à la direction pour le nouveau plaisir qu'elle a procuré hier soir au public saumurois.

M. H. de Langlay, administrateur des Tournées artistiques et littéraires, nous annonce qu'il donnera à Saumur, le samedi 22 janvier courant, une représentation du grand succès du théâtre du Vaudeville, *Un Conseil judiciaire*, pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Jules Moineaux et Alexandre Bisson, jouée pour la 1^{re} fois le 9 novembre dernier.

Cette pièce sera interprétée par des premiers sujets parisiens choisis par les auteurs, qui eux-mêmes en ont dirigé les répétitions au théâtre du Vaudeville.

Nous donnerons de plus amples détails.

L'Union libérale de Tours soutient une thèse bizarre. Elle représente le Pape comme un ennemi de notre pays ; la « France cléricalle » s'en serait émue et lui aurait « coupé les vivres ».

« Un fait avéré, dit-elle, c'est que, dans ce monde-là, on désire ardemment une conflagration européenne dans laquelle on voudrait voir la France écrasée... »

Il est impossible de travestir plus audacieusement la vérité. La Papauté a toujours désiré la grandeur de la France ; elle l'a prouvé en 1870, en intervenant en notre faveur, alors que tous nos obligés, l'Italie en tête, nous abandonnaient.

(Avenir d'Indre-et-Loire.)

ANTOIGNE. — Le sieur Guillemet, cultivateur, est tombé si malheureusement de son grenier qu'il s'est brisé la colonne vertébrale.

Son état est désespéré.

VIHIER. — A la suite d'un incendie qui a eu lieu chez la veuve Musseau, boulangère, la femme Rouillard, atteinte d'une maladie de cœur, a éprouvé un tel saisissement, qu'elle est morte subitement.

VERNANTES. — Le sieur Pillon a quitté son domicile le 24 décembre pour se rendre à Saumur. Le 23, sa femme ne le voyant pas de retour alla elle-même à Saumur où elle apprit que son mari avait quitté la ville le 24 au soir. Toutes les recherches sont restées infructueuses.

Signalement : cheveux, sourcils et barbe noirs ; front haut, bouche moyenne, menton rond.

LA GRACE DE LIGER

Nous apprenons que M. le Président de la République a commué la peine de mort, à laquelle avait été condamné Liger, par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, en celle des travaux forcés à perpétuité.

M. Bernard, avocat général, en l'absence de M. le procureur général, est allé prévenir Liger de sa grâce. C'est en larmes que ce misérable a appris la clémence dont il vient d'être l'objet.

(Patriote.)

LE MYSTÈRE DE CHAMPTOCEAUX. — Le parquet de Cholet est descendu hier à Champtoceaux pour faire une enquête sur un crime d'empoisonnement remontant aux premiers jours de décembre 1886.

L'exhumation de la personne empoisonnée a eu lieu en présence du docteur Rousseau.

Deux personnes étaient accusées : la mère et la fille de la victime.

La fille X... s'est pendue lorsqu'elle a appris l'arrivée des magistrats.

THOUARS. — Vendredi matin, à l'arrivée du train de 7 heures 59, M^{me} Debrion, âgée de 57 ans, demeurant à Etambé, est tombée sur la chaussée de la gare qui était couverte de verglas. Cette dame fut transportée immédiatement dans la salle d'attente. M^{me} Debrion fit connaître qu'elle avait à Thouars son frère, M. Isambert, et qu'elle désirait être conduite chez lui, ce qui fut fait sans retard.

Le chef de gare avait en toute hâte fait prévenir M. Gallot, médecin de la Compagnie du chemin de fer, qui constata un déboîtement de la cheville gauche.

LE VOL DE POITIERS

Tous les parquets de France ont été invités à faire arrêter tout individu détenteur de deux billets de banque de mille francs portant les numéros 325 à 659 et 659 à 682.

Ces billets ont été volés à Poitiers.

LE MANS. — Un accident des plus tristes est arrivé à la gare du Mans. M. Jouanneau était occupé à graisser sa machine, quand, tout à coup, une autre locomotive vint tamponner celle de M. Jouanneau. Cette dernière recula ; le malheureux mécanicien eut l'avant-bras pris dans le mécanisme et complètement broyé. Il a été obligé de subir l'amputation immédiate du membre blessé.

M. Jouanneau compte 24 ans de services à la Compagnie de l'Ouest ; il est père de quatre enfants.

BLOIS. — Encore un nouveau préfet ! — A peine installé à Blois, M. du Chaylard va nous quitter. De lui nous ne pouvons rien dire, nous n'avons pas eu le temps de le connaître ; mais réellement depuis plusieurs années nous changeons trop de préfets pour le bien des affaires.

A l'occasion de la fête des Rois, la maison G. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — vient de recevoir les excellents Gâteaux Bretons du Finistère, avec la *feve des Rois*, qu'elle vend 0,60 c., 1 fr. 25 et 1 fr. 90 c., selon grandeur.

Société Générale

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir, 19

ON DEMANDE un GARÇON de RECETTE

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.



30 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 9 janvier 1887.

Versements de 212 déposants (42 nouveaux), 60,402 fr. 60.

Remboursements, 88,116 fr. 60.

BOURSE DE PARIS

DU 10 JANVIER 1887.

Rente 3 0/0	82 20
Rente 3 0/0 (nouvelle)	82 75
Rente 3 0/0 amortissable	85 20
Rente 4 1/2	104 15
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 10
Obligations du Trésor	520 »

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAÎSSANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n^o 302 (9 janvier) : Réceptions officielles. Discours du jour de l'an. — Discours de Grévy, de Floquet, de Goblet, de Boulanger. — Petite et curieuse chronique de la Lanterne d'Arlequin. — Visites du premier de l'an. Les professeurs de lycées de filles.

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIE-ROSE

Le front serré entre ses doigts agités d'un mouvement convulsif, je l'aperçus arpentant la chambre. En même temps, de sourdes exclamations, parmi lesquelles des « mon Dieu ! mon Dieu ! » sortaient de sa poitrine, plus exactement de son cœur.

Il était naturel de croire Marie-Rose péniblement affectée en face de ce pauvre homme. Je ne pus rien constater de semblable.

Étonnée, elle demanda :

— Pourquoi ce désespoir ? Parce que votre emploi n'a plus la même importance ? Mais vous êtes libre à cinq heures. Qui vous empêche de mieux tirer partie de vos soirées ?

L'effet d'une pile galvanique n'eût pas été plus prompt que celui de ces paroles.

Mathias, frappé de la force d'un pareil argument, s'écria :

— C'est pourtant vrai ! Stupide esclave d'habitudes routinières, je me figurais qu'après la besogne du bureau tout était fini, que j'avais le droit de ne plus rien faire ! Que d'heures perdues ! Que

d'argent non gagné ! Tu es joliment raison de me rappeler à l'ordre ! Les petites places doivent se trouver aisément. La plupart des boutiquiers ont des teneurs de livres. C'est une mine à exploiter. Idée heureuse et magnifique ! Je rattraperai dans le courant de chaque mois les cent cinquante francs dont la privation me désolait et, qui sait ? peut-être davantage.

Le brave homme était sous l'empire d'un réel enthousiasme.

Sans réfléchir à ce qu'il y avait de naïf dans un optimisme absolu, Marie-Rose ne vit qu'une chose : le maintien, possible à présent, du régime que l'on critiquait tout à l'heure.

Elle conclut donc, vivement et gaiement :

— Adieu les réductions budgétaires ! Le piano restera ! On ne changera pas la bonne contre une femme de ménage ; et ma robe violette, mon chapeau à plumes seront prêts pour dimanche ! Car, le saviez-vous ? continua-t-elle, nous sommes invités à dîner chez Albertine, et sans toilette à peu près neuve, j'aurais renoncé tout net à ce plaisir.

Mathias Cardinet eut un faible sourire.

Tant de confiance de la part de sa fille refroidissait un peu celle qu'il venait de montrer et que, plus calme, il jugeait déjà bien hardie.

En tout cas, il reconnut mieux encore l'urgence de mener à bonne fin les démarches projetées,

sous peine de s'exposer, en prêchant une seconde fois l'économie, à de cruelles dissensions intestines.

IV

Dès le jour suivant, mon voisin Cardinet était en campagne.

Il eut des mécomptes, puisqu'on le vit rentrer avec un air triste dont il eut soin de se débarrasser avant d'affronter les regards de la gentille reine du logis.

— Eh bien ? ne manqua pas d'être la première question qui lui fut adressée.

— On n'a besoin de personne chez les divers commerçants à qui je me suis présenté.

— Vous en verrez d'autres.

— Certainement.

L'excellent homme était loin de renoncer à tout espoir.

Il ne lui coûtait pas extrêmement de simuler l'insouciance, ou du moins la patience. De là, presque pas d'efforts dans la belle humeur avec laquelle ce nouveau père Goriot recevait et rendait, matin et soir, les baisers sonores d'une fille idolâtrée.

Assurément il existait une notable différence entre la fastueuse Anastasie de Restaud et notre modeste héroïne. Tout est relatif ; malgré cela, Mathias Cardinet, dans sa sphère, était aussi à

plaindre que l'ancien négociant merveilleusement étudié par Balzac.

Le malheureux essuya échecs sur échecs.

S'il n'avait eu, selon l'énergique expression populaire, « l'épée dans les reins », il n'aurait plus été proposer nulle part des services dont on ne voulait point. Il sortait de chaque boutique avec la mort dans l'âme. C'est pourquoi la comédie incessamment jouée avec Marie-Rose, dont il cherchait toujours à ne pas ruiner les illusions, exigeait de plus en plus un courage extraordinaire.

Inutile d'ajouter combien tout cela m'intéressait, m'attachait.

Inspiré par une sympathie énorme, je me demandais comment je pourrais faire accepter au pauvre vieux une douzaine de cents francs dont la perte, à la rigueur, ne m'eût point mis sur la paille, lorsque je crus deviner que cela n'était plus nécessaire.

Un trop vif contentement regaillardissait le bureaucrate pour ne pas résulter de causes véritablement satisfaisantes.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE à l'amiable,

1^{re}. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y sitenant, d'une contenance d'environ un hectare;

2^{de}. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr. Revenu justifié: 450 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (841)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le mercredi 12 janvier, à une heure,

Etude de M^e BRAC,

D'UNE MAISON

Nouvellement restaurée,

Place des Artilleurs, n° 1.

Loyer annuel: 320 fr.

Mise à prix: 4,000 fr. et 5 0/0.

S'adresser à M^e MARCOMBRE, huissier, et à M^e BRAC, notaire.

Études de M^{es} Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e CHASLES, notaire à Angers.

Vente aux Enchères Publiques

Sur conversion de saisie immobilière,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Comprenant notamment:

UN VIEUX CHATEAU

ET LA

Propriété du Pinpéan

Plusieurs autres Propriétés, Bâtimens d'habitation et d'exploitation, Verger, Jardins,

PARC, VIGNES, TERRES LABOURABLES, PRÉS, BOIS ET LANDES

Sis communes de GREZILLÉ et de CHEMELLIER.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e CHASLES, notaire à Angers, pour les Immeubles situés commune de Grézillé, à la mairie de cette commune, à midi, les Dimanches 6 et 13 février 1887, et, pour les Immeubles situés commune de Chemellier, à la mairie de cette commune, à midi, les Lundi 14 et Mardi 15 février 1887, et jours suivants, s'il est nécessaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix-huit novembre dernier, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Paul Robin, expert-comptable, demeurant rue de la Roë, 36, à Angers, agissant en qualité d'administrateur séquestre, en vertu d'un jugement rendu en audience publique de référé, par le Tribunal civil de première instance d'Angers, le cinq avril dernier, enregistré, de la succession de dame Louise Baudron, veuve de feu M. Grégoire Bordillon, en son vivant propriétaire, demeurant rue Tarin, 31, à Angers, où elle est décédée le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-six, poursuivant, ayant M^e Louis ALBERT pour avoué;

En présence, ou eux dûment appelés de:

1^{er} M. Urbain Priou-Cailleau, propriétaire et expert, demeurant commune de Grézillé, partie saisie, ayant M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE pour avoué.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués par le ministère de M^e CHASLES, notaire à Angers, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

IMMEUBLES

Situés commune de Grézillé

1^{er} Lot.

Une maison, servant d'écurie avec grenier au-dessus, sise au lieu dit la Butte-de-la-Fosse, ladite écurie louée à M. Vincent Moreau, fermier de M. Séraphin Priou, propriétaire à Grézillé, ladite maison, sise dans un morceau de vigne faisant partie du présent lot, appartenant audit sieur Priou-

Cailleau, contenant quatre-vingt-dix-sept ares quinze centiares, compris au plan cadastral sous les n° 313, 334 p, 336, 337 et 337 bis, section A, joignant au nord le chemin de la Fosse à Grézillé, au midi un morceau de vigne appartenant audit sieur Priou-Cailleau, au levant Jean Moreau et Séraphin Priou, et au couchant René Moreau et D^{mes} Aubineau.

Mise à prix 1.471 f. 82

2^o Lot.

Un autre morceau de vigne, sis au lieu dit la Butte-de-la-Fosse, contenant trente-huit ares cinquante centiares environ, compris au plan cadastral sous les n° 335 et 329, section A, joignant au nord l'article précédent, au midi un chemin, au levant Moreau.

Mise à prix 586 30

3^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu de la Butte-de-la-Fosse, contenant environ trente-un ares trente centiares, compris au plan cadastral sous le n° 72, section A, joignant au nord un chemin et l'article suivant, affermé à moitié fruits à M. Vincent Moreau, meunier à la Butte-de-la-Fosse.

Mise à prix 710 13

4^o Lot.

Un morceau de terre labourable, au lieu dit Sous-le-Paillier, contenant environ vingt-trois ares cinquante centiares, compris eu

A reporter, .. 2.768 25

Report... 2.768 25

plan cadastral sous le n° 88, section A, joignant au nord l'article précédent, au midi un chemin, affermé à M. Alexis Boubiron, fermier au Pinpéan, commune de Grézillé.

Mise à prix 533 92

5^o Lot.

Un petit morceau de vigne, sis au lieu dit la Butte-de-la-Fosse, contenant environ deux ares dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 356, section A, joignant au nord et au levant la commune de Grézillé, au couchant Maillat-Boisseau, au midi un chemin; ce morceau est affermé à moitié fruits au sieur Vincent Moreau, meunier à la Butte-de-la-Fosse, commune de Grézillé.

Mise à prix 31 80

6^o Lot.

Un morceau de vigne, dit le Fondis, sis au lieu dit la Fosse, contenant environ six ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 470, section A, joignant au couchant Pierre Taillé, au midi le même, au nord Marie Pihoué, au levant M^{mes} Aubineau, Dans cette parcelle, environ deux ares plantés de vignes, sont affermés à moitié fruits à M. Vincent Moreau, le reste inculte.

Mise à prix 93 93

7^o Lot.

La propriété de la Fosse, sise commune de Grézillé, comprenant bâtiment d'habitation, avec jardin, verger et vigne, contenant un hectare vingt-sept ares soixante-dix-neuf centiares, comprise au plan cadastral sous les n° 520, 521, 522, 523, 523 bis, 524 p, 525 et 526, section A, joignant au nord le chemin de Chemellier à la Fosse, au levant un chemin d'exploitation, au couchant le chemin du Pont du-Mont-Cénil à la Fosse, au midi un morceau de terre au saisi et divers; dans cette maison, une pièce est occupée par M. Boubiron-Joussot, les vignes sont affermées à moitié fruits à M. Vincent Moreau, meunier à la Butte-de-la-Fosse, commune de Grézillé.

Mise à prix 3.500 *

8^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Fosse, contenant environ quatre-vingt-trois ares quarante-cinq centiares, compris au plan cadastral sous les n° 346, 488, 485, 486 et 406, section A, joignant au nord le saisi et autres; ce morceau est exploité par M. Priou, partie saisie.

Mise à prix 631 71

9^o Lot.

Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit les Bourgoeufs, contenant environ dix ares quatre-vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 131, section B, joignant au nord le chemin de Grézillé au Thourel.

Mise à prix 163 60

10^o Lot.

Une parcelle de bois, sise au lieu dit le Moulin - Tracas, contenant environ trente-huit ares, comprise au plan cadastral sous le n° 306, section B, joignant au nord Jean Marchais, Laboureur, au midi un chemin,

A reporter... 7.723 21

Report... 7.723 21

au levant Louis Lécardeux.

Mise à prix 187 66

11^o Lot.

Un petit bois, sis au lieu dit la Friche à Jeanneton, contenant environ dix ares, quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 342 section B, joignant au levant le morceau précédent.

Mise à prix 78 73

12^o Lot.

Un autre petit bois, sis au même lieu dit la Friche à Jeanneton, contenant environ quatre ares quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 350 section B, joignant au midi Renou-Diard.

Mise à prix 33 30

13^o Lot.

Un morceau de vigne abandonnée, sis au lieu dit les Hores-aux-Renault près la Possarderie, contenant environ quarante-trois ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 701, section B, joignant au nord la route de Grézillé à Gennes, au midi Sauleau et divers. Ces cinq derniers morceaux sont exploités par le saisi.

Mise à prix 130 90

14^o Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Brûlots, contenant environ cinquante-neuf ares quatre-vingt-quatre centiares, compris au plan cadastral sous les n° 895 et 896 P, section B, joignant au midi Priou-Séchet, au nord un sentier et Marionneau, exploité par le saisi.

Mise à prix 543 94

15^o Lot.

Un morceau de terre labourable, sis près le cimetière de Grézillé, contenant environ trente ares, compris au plan cadastral sous les n° 1 P. et 2, section C, joignant au nord, au levant et au couchant des chemins, au midi le cimetière, ce morceau est exploité à moitié fruits, par M. Boubiron l'un des fermiers de Pinpéan.

Mise à prix 272 70

16^o Lot.

Un morceau de terre labourable dit la pièce de l'église, contenant quatre-vingt-cinq ares environ, compris au plan cadastral sous le n° 30 P, section C, joignant au nord Chiron, au midi Priou, au couchant la route de Louerre à Chemellier, exploité à moitié fruits par M. Boubiron l'un des fermiers de Pinpéan.

Mise à prix 3.219 80

17^o Lot.

Une propriété dénommée La Croix, comprenant bâtiments d'habitation du sieur Priou saisi, d'exploitation, avec toutes leurs circonstances et dépendances, cour et jardin, le tout d'une contenance d'environ cinquante-huit ares, portée au plan cadastral sous les n° 31, 32, 33, 34, 35, 36 P. et 37 P, section C, joignant au nord la pièce de l'église, au levant la pièce de la Glacière au midi Jacques Priou, au couchant la route, au-dessus des servitudes existe un logement occupé par M. Chauveau - Gois-

A reporter... 12.190 24

Report... 12.190 24

nard.

Mise à prix 15.000 *

18^o Lot.

Une autre propriété nommée le Pinpéan, comprenant un vieux château, bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec toutes leurs circonstances et dépendances, jardin, parc, grande et petite avenues, terres et vignes, le tout en un seul tenant et entouré de murs, contenant ensemble environ vingt-neuf hectares dix ares quarante-cinq centiares, compris au plan cadastral sous les n° 63, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101 et 102, section C, joignant au nord Pierre Besse, Séraphin Bouvalet et autres, au levant les héritiers Sauleau, et divers, au midi un chemin, au couchant le bourg et un chemin, exploitées par: 1^{er} M. René Massonneau fermier à moitié fruits, en vertu d'un bail à lui consenti le 29 octobre 1876, enregistré, le 21 décembre 1885, et d'une prolongation dudit bail datée du 10 avril 1885, aussi enregistrée le 21 décembre 1885; ce bail devant expirer le 1^{er} novembre 1898; 2^o M. Boubiron Alexis, fermier, à moitié fruits, en vertu d'un bail à lui consenti le 15 janvier 1877; enregistré le 5 mai 1886, et d'une prolongation dudit bail en date du 26 février 1886, enregistrée le 16 mars 1886; 3^o M. Mathurin Bréhéret, fermier, à moitié fruits, en vertu de deux beaux sous signatures privées à lui consenti, savoir, le 1^{er} le 14 février 1886, enregistré le 22 du même mois, et le second, le 14 mars 1886, enregistré le 16 du même mois, le premier bail relatif aux terres labourables devant expirer le 1^{er} novembre 1896, et le second relatif aux vignes, après la récolte de 1897.

Mise à prix 60.000 *

19^o Lot.

Un morceau de terre labourable, sis au lieu dit le Haba, contenant environ soixante-neuf ares neuf centiares, compris au plan cadastral sous le n° 103 P, section C, joignant au nord le jardin du Presbytère, la V^e Ménonneau et autres, au levant Séraphin Bouvalet, au midi le parc de Pinpéan et au couchant la pièce de l'église, ce morceau de terre est affermé.

Mise à prix 2.093 42

20^o Lot.

Un autre morceau de terre sis au même lieu dit le Haba, contenant un hectare, sept ares, compris au plan cadastral sous le n° 103 P, section C, joignant au couchant Séraphin Bouvalet, au midi le mur du parc de Pinpéan, au levant Pierre Besse, au nord la route de Gennes à Grézillé, affermé à moitié fruits à Boubiron.

Mise à prix 3.242 10

21^o Lot.

Un morceau de terre et vigne, sis aux Varennes, contenant en-

A reporter... 92.525 76

(Voir le supplément.)

Report... 92.525 76

viron dix-sept ares, quatre-vingt dix centiares, compris au plan cadastral sous les n° 526 et 527, section C, joignant au nord Genevaise, au levant Lucien Moriceau, au midi Anne Aubé, affermé à moitié fruits à Mathurin Bréhéret.
Mise à prix..... 81 26

22° Lor.
Un morceau de terre, sis aux Varennes, contenant environ huit ares, soixante-sept centiares, compris au plan cadastral sous les n° 549 P, et 553, section C, joignant au nord Renou-Diard, au couchant Marionneau, au midi Renou et autres, affermé à moitié fruits à Mathurin Bréhéret.
Mise à prix..... 39 36

23° Lor.
Un morceau de vigne, sis aux Varennes, contenant six ares, soixante-dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 561 section C, joignant au nord Pierre Renou, au couchant le même, exploité à moitié fruits par Bréhéret.
Mise à prix..... 30 42

24° Lor.
Un morceau de terre, sis à la Haie Jeanne, contenant environ dix-huit ares, dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 712, section C, joignant au nord les héritiers Sauleau, au midi le chemin de la Genevraye, au couchant Bréhéret fermier à moitié fruits, au levant Pierre Guibert.
Mise à prix..... 205 50

25° Lor.
Un morceau de terre, sis à la Haie Jeanne, contenant environ vingt-cinq ares, soixante-dix centiares, porté au plan cadastral sous les n° 723 et 724, section C, joignant au midi le chemin du Sablon à la Genevraye, au nord Marion, au levant Guibert, exploité par René Bourreau fermier à moitié fruits.
Mise à prix..... 290 75

26° Lor.
Un bois sis au lieu dit la Mare, ou bois de la Mare, contenant environ vingt-six ares, quarante centiares, compris au plan cadastral, sous les n° 739 et 740, section C, joignant au nord un chemin, au midi Le-cardeux.
Mise à prix..... 399 96

27° Lor.
Un bois sis au bois de la Mare, contenant environ quarante-cinq ares, compris au plan cadastral sous les n° 746, 747, 748, 749, 752, 753 et 760, section C, joignant au nord et au midi des chemins et divers et au levant la commune de Grézillé.
Mise à prix..... 681 75

28° Lor.
Un morceau de vigne abandonnée, sis au lieu dit les Quintonneries, contenant environ trente-trois ares, vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 790, section C, joignant au nord un sentier, au midi le chemin du Sablon à la Genevraye, exploité par le Saisi.
Mise à prix..... 125 50

29° Lor.
Une petite brande, sise au lieu dit les Quintonneries, conten-

Report... 94.380 26

nant environ vingt-un ares, quarante centiares, portée au plan cadastral sous le n° 797, section C, joignant au midi le chemin du Sablon à la Genevraye, au nord Huet.
Mise à prix..... 64 84

30° Lor.
Un bois, sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant environ 25 ares, trente centiares, porté au plan cadastral, sous le n° 833, section C, joignant au levant Alphonse Moreau, au midi un chemin, au carrefour de la Baillie Pointue.
Mise à prix..... 114 86

31° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant dix-sept ares, soixante-dix centiares, porté au plan cadastral sous les n° 860, 861, 868 et 869, section C, joignant au nord le chemin du Sablon à la Genevraye, au levant Gardais, au couchant demoiselles Sigogne, exploitée par M. Bourreau, fermier à moitié fruits.
Mise à prix..... 80 35

32° Lor.
Un bois, sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant environ dix ares, quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 904, section C, joignant au midi un chemin, au levant Girard.
Mise à prix..... 47 20

33° Lor.
Un bois sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant environ neuf ares, quatre-vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 906, section C, joignant au levant Girard.
Mise à prix..... 44 59

34° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit la mère Hacault, contenant quatre ares, quatre-vingt dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 973, section C, joignant au nord Pierre Vinsonneau, au midi la famille Jousset exploité par Bouhiron fermier à moitié fruits.
Mise à prix..... 37 09

35° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit la mère Hacault, contenant environ cinq ares, quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 286, section C, joignant au levant une charrière, au couchant le morceau précédent, et autres, au nord Jean Jousset, exploité par M. Priou, saisi.
Mise à prix..... 40 88

36° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit la mère Hacault, contenant environ dix-neuf ares, cinquante centiares, compris au plan cadastral sous les n° 978, 980 et 981, même section, joignant au nord Jacques Vinsonneau, Boisseau et autres, au midi Alphonse Moreau, au levant une charrière, exploité par M. Priou, saisi.
Mise à prix..... 147 61

37° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit le bois Minet, contenant environ neuf ares, porté au plan cadastral sous le n° 1.030, section C, joignant au nord Charles Chauvigné, au cou-

Report... 94.957 68

chant une charrière, au midi Pierre Misandeau, exploité par M. Priou, saisi.
Mise à prix..... 34 02

38° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit le bois Minet, contenant neuf ares, vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1.049, section C, joignant au couchant une charrière, au levant Louis Mauriceau, au midi Pierre Beaumont, exploité par M. Priou saisi.
Mise à prix..... 34 77

39° Lor.
Une pièce de landes, sise au lieu dit la Baillie-Pointue, contenant quatorze ares cinquante centiares, comprise au plan cadastral sous le n° 1088, section C, joignant au levant et au couchant des chemins, au midi la famille Bréau.
Mise à prix..... 21 89

40° Lor.
Un morceau de vigne et bois sis au lieu dit le Bois-des-Cadiots, contenant ensemble dix-neuf ares environ, porté au plan cadastral sous les n° 1044 P et 1047, section C, joignant au nord un sentier, Dron et Jacques Vinsonneau, au midi Lucien Mauriceau; la vigne est affermée à moitié fruits à Bréhéret.
Mise à prix..... 143 83

41° Lor.
Une pièce de vigne, sise au lieu dit le Petit-Jardin, contenant environ vingt-un ares quarante centiares, portée au plan cadastral sous les n° 1665, 1666 et 1667, section C, joignant au nord D^{ns} Anne Aubé, au levant Pierre Vinsonneau, au midi D^{ns} Aubineau, exploitée à moitié fruits par Bréhéret.
Mise à prix..... 194 50

42° Lor.
Une vigne, sise au lieu dit la Butte-Henri, contenant environ trois ares quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1712, section C, joignant au couchant Chauvigné-Chatelais et Massonneau, affermée à moitié fruits à Bréhéret.
Mise à prix..... 17 70

43° Lor.
Une lande, sise au lieu dit les Galeuzeries, contenant environ quatre ares trente centiares, portées au plan cadastral sous les n° 1779 et 1780, section C, joignant au nord le chemin de la Forge à l'Ortie, au midi D^{ns} Aubineau.
Mise à prix..... 19 52

44° Lor.
Une lande, sise au lieu dit la Coudraie, contenant environ vingt ares soixante centiares, portée au plan cadastral sous le n° 1807 P, section C, joignant au couchant D^{ns} Aubineau.
Mise à prix..... 93 52

45° Lor.
Un bois, sis au lieu dit le Bois-Viau, contenant environ soixante-dix-sept ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous les n° 1866 et 1867, section C, joignant au nord Goizil-Priou, au levant Moron, Louis.
Mise à prix..... 351 85

46° Lor.
Une lande, sise au lieu dit le Tertre-de-

Report... 95.869 28

la-Rue, contenant environ soixante-quatre ares, portée au plan cadastral sous le n° 1878, section C, joignant au nord et au midi des chemins, au couchant M. Moriceau et divers.
Mise à prix..... 193 32

47° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois-du-Saule, contenant environ six ares quatre-vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1913, section C, joignant au levant la commune de Grézillé, au nord et au couchant Laurent Chauvigné, exploité à moitié fruits par Mathurin Bréhéret.
Mise à prix..... 84 17

48° Lor.
Un morceau de vigne, sis au même lieu, dit le Bois-du-Saule, contenant environ un are quatre-vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1929 P, section C, joignant au nord le chemin de La Rue, au midi le chemin du Bois-du-Saule, au levant la famille Dron, exploité à moitié fruits par Bréhéret.
Mise à prix..... 14 32

49° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois-du-Saule, contenant environ cinq ares vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1933, joignant au nord le Chemin-de-la-Rue, au couchant Girard, au levant Chauvigné-Chatelais, exploité à moitié fruits par Bréhéret, fermier.
Mise à prix..... 39 58

50° Lor.
Un morceau de terrain, comprenant une cave, cour, terre et vigne, sis au lieu dit la Rue, contenant environ quatre ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous les n° 1947, 1948 et 1949, section C, joignant au levant le Chemin-de-la-Rue, au midi François Beaumont, au nord et au couchant Toussaint-Vinsonneau.
Mise à prix..... 6 80

51° Lor.
Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Rue, contenant environ cinquante-deux ares trente-deux centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1961 P, section C, joignant au midi le chemin de la Forge à l'Ortie, au couchant Laurent Chauvigné, affermé à moitié fruits à Bréhéret.
Mise à prix..... 484 67

52° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit le Barrault, contenant deux hectares soixante-neuf ares, porté au plan cadastral sous le n° 2230 section C, joignant au nord le chemin de Grézillé à la Rue, au midi Girardeau, L. Cauvigné et divers, au levant Lucien Mauriceau, au couchant la route de Grézillé à Louerre, affermé à moitié fruits à Bouhiron et Massonneau.
Mise à prix..... 6.500 *

53° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit la Pature du Sablon, contenant environ vingt-cinq ares soixante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 57 section D, joignant au

Report... 97.192 1

couchant l'Aubance, au levant et au midi M. Priou saisi, affermé à moitié fruits.
Mise à prix..... 777 10

54° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit les Caillots, contenant environ quarante-deux ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 149 section D, joignant au levant la commune de Grézillé, au couchant le précédent, au midi le suivant, affermé à moitié fruits.
Mise à prix..... 1.287 75

55° Lor.
Un autre morceau de terre, sis au lieu dit Le Pâtis, contenant environ dix-huit ares, porté au plan cadastral sous le n° 150 section D, joignant au nord les deux précédents, au couchant l'Aubance, au midi Eugène Guibert, exploité à moitié fruits.
Mise à prix..... 545 40

56° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit le Marais, contenant environ dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, porté au plan cadastral sous le n° 158, section D, joignant au couchant Jean Lebled, au levant le sentier de Ruissseau, exploité par Bouhiron à moitié fruits.
Mise à prix..... 603 97

57° Lor.
Un morceau de terre, sis à la Pièce-de-la-Fontaine, contenant environ trente-deux ares, porté au plan cadastral sous les n° 303 P et 304 P, section D, joignant au nord la route de Grézillé à Brissac, au couchant Guibert, au levant Bonvalet, exploité savoir: un jardin par Huet, René, et un champ par Bréhéret.
Mise à prix..... 1.454 40

58° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit l'Enclos-de-la-Friche, contenant environ un hectare cinquante-sept ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 390, section D, joignant au levant un chemin, au nord Dominique Moron, au couchant Boisse, exploité par Bouhiron à moitié fruits.
Mise à prix..... 5.966 10

59° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit la Friche, contenant environ quarante-un ares porté au plan cadastral sous les n° 404, 405 et 406 P, section D, joignant au nord M. Goizil-Priou, au levant le suivant, au couchant Cailleau, exploité par M. Priou, saisi.
Mise à prix..... 2.583 41

60° Lor.
Un morceau de terre, sis au lieu dit la Friche, contenant environ soixante-huit ares cinquante centiares, compris au plan cadastral, sous le n° 408, section D, joignant au nord et au levant des chemins, au couchant Goizil et le précédent, exploité par M. Bréhéret.
Mise à prix..... 2.583 41

61° Lor.
Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit la Croix, contenant environ un hectare

Report... 112.993 77
 ares, porté au plan cadastral sous le n° 409 P et 410, section D, joignant au nord, au levant et au couchant des chemins, au midi Jacques Priou, exploité par M. Priou saisi.
 Mise à prix..... 4.128 72

62° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ seize ares, porté au plan cadastral sous le n° 587, section D, joignant au levant un petit chemin, au couchant l'Aubance, au midi M. Léon Priou, au nord M. Aubineau, exploité à moitié fruits par Brébérét.
 Mise à prix..... 363 52

63° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ dix ares trente centiares, porté au plan cadastral sous le n° 699, section D, joignant au nord le même chemin d'exploitation que le précédent, au levant Bourreau, Clément, au midi héritiers Bourreau, au nord héritiers Baudin, exploité par Bouhiron à moitié fruits.
 Mise à prix..... 234 01

64° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ soixante-dix-neuf ares quatre-vingts centiares, porté au plan cadastral sous les n° 702 et 703, section D, joignant au nord un chemin, au levant Laurent Chauvigné, au couchant un sentier, exploité à moitié fruits par Bouhiron.
 Mise à prix..... 1.802 75

65° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ sept ares soixante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 771, section D, joignant au levant Guibert, au midi Taillé, exploité à moitié fruits par Bouhiron.
 Mise à prix..... 172 87

66° Lot.
 Une propriété, comprenant la Prée, le Bignon et le haut de l'Allée du château de Pipéan, le tout d'une contenance totale d'environ dix-sept hectares et compris au plan cadastral sous les n° 797, 798, 799, 800 et 801, section D, joignant au nord et au levant des chemins, au midi Lucien Moriceau et au couchant divers, exploité par les fermiers du château de Pipéan.
 Mise à prix..... 34.000

67° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit le Patoué, contenant vingt ares quarante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 53, section E, joignant au nord un chemin, au levant M. S. Priou de Rondard, au couchant un ruisseau, formant limite de la commune de Chemellier.
 Mise à prix..... 463 48

IMMEUBLES
 Sis commune de Chemellier

68° Lot.
 Un morceau de terre affilé de vigne,
 A reporter... 154.158 92

Report... 154.158 92
 sis au lieu dit le Creux-Chemin, porté au plan cadastral sous les n° 595 et 596 section B, contenant environ quatorze ares, joignant au levant la route n° 40 de Chemellier à Saint-Remy, au nord Jacques Moreau et autres, au couchant Lemasson, et au midi M. Baudin, exploité par M. Priou partie saisie.
 Mise à prix..... 424 20

69° Lot.
 Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Guénerie, porté au plan cadastral sous le n° 838 section B, contenant environ vingt ares soixante centiares, joignant au levant un chemin, au nord un sentier, au midi Fouchard, exploité par Jacques Richaume.
 Mise à prix..... 624 18

70° Lot.
 Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Guériveaux, porté au plan cadastral sous le n° 1122 section B, contenant environ six ares cinquante centiares, joignant au levant et au nord les héritiers Liret, au midi Chiron, et au couchant Jean Jarry, exploité par M. Priou.
 Mise à prix..... 196 95

71° Lot.
 Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit les Guérivaux, porté au plan cadastral sous les n° 1211 et 1212 section B, contenant environ quatre-vingt-quatre ares, joignant au midi Fouchard, au levant un sentier, au nord Lacroix, exploité par Jacques Richaume.
 Mise à prix..... 3.181 32

72° Lot.
 Un morceau de terre, sis au bourg de Chemellier, porté au plan cadastral sous le n° 1400 P, section B, contenant environ cinquante-six ares soixante-dix centiares, joignant au levant V. Denault, au midi Blain, Désiré, et autres, au couchant Grollay, au nord un chemin, exploité par M. René Moron.
 Mise à prix..... 2.147 79

73° Lot.
 Un morceau de terre en hache, sis au lieu dit la Petite-Sigogne, compris au plan cadastral sous les n° 1468, 1431 et 1463 section B, contenant environ cinquante-quatre ares quatre-vingt-six centiares, joignant au levant Désiré Marchand, au midi un chemin, au couchant Girault Louis et autres, au nord Goisnard Joseph, exploité par Jacques Richaume.
 Mise à prix..... 2.078 09

74° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit le marais de la Gravelle, porté au plan cadastral sous le n° 1819 section B, contenant environ dix ares, joignant au levant Gouin-Toussaint et au nord Ponceau, exploité par François Prouteau.
 Mise à prix..... 378 80

75° Lot.
 Un morceau de terre en pépinière, sis au lieu dit le Marais de la Gravelle, porté
 A reporter... 163.190 25

Report... 163.190 25
 au plan cadastral sous les n° 1823 P, et 1823 P, section B, contenant environ vingt-trois ares, joignant au levant Moreau Pierre, au midi l'Aubance, au couchant René Vallée, au nord Ponceau, en friche.
 Mise à prix..... 522 56

76° Lot.
 Un morceau de terre en friche, sis au lieu dit le Marais, porté au plan cadastral sous le n° 2181 P, section B, contenant environ trente-deux ares huit centiares, joignant au midi Taillé, au couchant Ponceau et au nord un chemin.
 Mise à prix..... 993 84

77° Lot.
 Un morceau de terre, également en friche, au lieu dit les Marais, porté au plan cadastral sous le n° 2171 section B, contenant environ quarante ares quarante centiares, joignant au nord le chemin de Longueville; au levant Breton et Vauvert, au midi l'Aubance.
 Mise à prix..... 1.224 12

78° Lot.
 Un morceau de terre en forme de hache en friche, sis au lieu dit les Marais, porté au plan cadastral sous le n° 2189, section B, contenant environ cinquante-quatre ares; joignant au midi l'Aubance; au levant Fouchard par la hache et héritiers Liret d'autre bout; au couchant Vauvert et Breton.
 Mise à prix..... 1.636 20

79° Lot.
 Un morceau de terre coupé par une pièce d'eau, sis au lieu dit les Marais, porté au plan cadastral sous les n° 2.199, 2.202, 2.201 et 2.200, section B, contenant environ un hectare quarante-huit ares, joignant au levant la route n° 40, au midi Jauneau, Marchand et autres, au couchant l'Aubance et un affluent, au nord L. Jauneau, exploité par Augustin Breton.
 Mise à prix..... 4.484 40

80° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Prés clos, porté au plan cadastral sous les n° 1625, 1626 et 1627; section C, contenant environ vingt-quatre ares, joignant au levant le chemin de Chemellier à la Ronde, au midi M^{lle} Sigogne, non cultivé.
 Mise à prix..... 845 28

81° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Tourrelleries, porté au plan cadastral sous le n° 1664, section C, contenant environ cinq ares, vingt centiares, joignant au levant le chemin de Chemellier à la Ronde, au midi Godard, au nord Renou, le dit morceau en friche.
 Mise à prix..... 118 04

82° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit le Marais, porté au plan cadastral sous les n° 1934, 1941 et 1942 P, section C, contenant environ dix-neuf ares, joignant au couchant le chemin de Chemellier à la Ronde, au midi Samson et autres au midi Sauleau, le dit morceau en friche.
 Mise à prix..... 431 68

83° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit la Racine, porté au plan cadastral sous le n° 1964, section C, contenant environ quarante-deux ares, dix centiares, joignant au nord l'Aubance, au midi Ciret, au levant et au couchant Godard, le dit morceau en friche.
 Mise à prix..... 956 51

84° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit La Varenne, porté au plan cadastral sous le n° 1974, section C, contenant sept ares, vingt centiares, joignant au levant l'Aubance, au nord la D^{lle} Sigogne, au couchant Godard, le dit morceau en friche.
 Mise à prix..... 163 59

85° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit La Varenne et les Jardins-de-la-Ronde, porté au plan cadastral de ladite commune, sous les n° 1980 et 1986, section C, contenant environ dix-sept ares trente centiares, joignant au nord un sentier séparant de M. Brouiliez, et de M. Godard au levant et au couchant, en friche.
 Mise à prix..... 404 06

86° Lot.
 Une propriété, sise au lieu dit la Bassé-Ronde, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation avec toutes leurs circonsstances et dépendances, non habitée, portée au plan cadastral sous les n° 2002, 2001, 1985 et 1984, section C, contenant environ cinquante-sept ares soixante-dix centiares, joignant au couchant le chemin de la Bassé-Ronde à Chemellier, au nord un sentier séparant cette propriété d'un morceau de terre à M. Brouiliez, au levant M. Godard et autres, ledit morceau en friche.
 Mise à prix..... 2.500

87° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit Rondard, porté au plan cadastral sous le n° 1994, section C, contenant environ trente-deux ares cinquante centiares, joignant au nord et au levant l'Aubance, au midi M. Léon Priou, ledit morceau en friche.
 Mise à prix..... 738 40

88° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Ouches de Rondard, porté au plan cadastral sous le n° 177.908 93
 A reporter... 177.908 93

Report... 172.714 69
 au plan cadastral sous le n° 2064, section C, contenant neuf ares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au midi Godard, au midi Renou, en friche.
 Mise à prix..... 204 48

89° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Ouches de Rondard, porté au plan cadastral sous le n° 2067, section C, contenant environ dix ares, cinquante centiares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au midi Legeay, au nord Godard, au couchant Viger, en friche.
 Mise à prix..... 238 56

90° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit le Patoué, porté au plan cadastral sous le n° 2053, section C, contenant environ onze ares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au couchant un chemin, au midi Samson, exploité à moitié fruits par Bouhiron.
 Mise à prix..... 249 32

91° Lot
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Maillées, porté au plan cadastral sous les n° 2181 et 2182, section C, contenant environ vingt-sept ares, soixante-dix centiares, joignant au nord et au couchant le carrefour du Patoué, au midi Séraphin Priou, exploité à moitié fruits par Bouhiron.
 Mise à prix..... 629 34

Total des mises à prix..... **185.230 fr. 63**

Report... 177.908 93
 dard, porté au plan cadastral sous le n° 2064, section C, contenant neuf ares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au midi Godard, au midi Renou, en friche.
 Mise à prix..... 204 48

89° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Ouches de Rondard, porté au plan cadastral sous le n° 2067, section C, contenant environ dix ares, cinquante centiares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au midi Legeay, au nord Godard, au couchant Viger, en friche.
 Mise à prix..... 238 56

90° Lot.
 Un morceau de terre, sis au lieu dit le Patoué, porté au plan cadastral sous le n° 2053, section C, contenant environ onze ares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au couchant un chemin, au midi Samson, exploité à moitié fruits par Bouhiron.
 Mise à prix..... 249 32

91° Lot
 Un morceau de terre, sis au lieu dit les Maillées, porté au plan cadastral sous les n° 2181 et 2182, section C, contenant environ vingt-sept ares, soixante-dix centiares, joignant au nord et au couchant le carrefour du Patoué, au midi Séraphin Priou, exploité à moitié fruits par Bouhiron.
 Mise à prix..... 629 34

Total des mises à prix..... **185.230 fr. 63**

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Paul Robin sus-nommé et qualifié, ayant pour avoué M. L. ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 7, sur le sieur Urbain Priou-Cailleau, propriétaire et expert, demeurant commune de Grezillé, suivant procès-verbaux de M^{re} RENIER, huissier à Gennes, en date des dix-huit, vingt, vingt-un et vingt-deux septembre, quatre, cinq et six octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés.

Les procès-verbaux de saisie ont été dénoncés à la partie saisie, les vingt-trois septembre et sept octobre mil huit cent quatre-vingt-six, par exploits du même huissier, en date des mêmes jours, aussi enregistrés;

Les procès-verbaux de saisie et les exploits de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur: 1° le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-six, volume 41, n° 6 et 7; 2° le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-six, volume 41, n° 10 et 11;

Et à la date du dix-huit novembre dernier, le Tribunal sur la requête des parties sus-nommées, a ordonné la conversion de la saisie en vente volontaire par devant M^{re} CHASLES, notaire sus-nommé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi.

S'adresser, pour tous autres renseignements:
 Soit à M^{re} L. ALBERT, avoué poursuivant la vente;
 Soit à M^{re} COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué de la partie saisie;
 Soit à M^{re} CHASLES, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-sept.

Signé : L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , casse Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris, Signé : L. PALUSTRE.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.